



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Programme de politique climatique

Période 2019-2023

Dominique-Ella Christin, Municipale

1. PREAMBULE

Le présent Programme de politique climatique (PPC) ambitionne, par un ensemble de mesures concrètes et cohérentes, à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ de l'ensemble du territoire pranginois.

Pour le développer, la Municipalité s'est appuyée sur les instruments, la méthode et l'expertise du label Cité de l'énergie et du programme SuisseEnergie pour les communes de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Cette démarche globale en faveur du climat a permis à notre commune d'obtenir en 2015 le label Cité de l'énergie, après avoir obtenu la reconnaissance *Partenaire en processus Cité de l'énergie*. Le présent programme qui couvre la période 2019-2023 est l'actualisation de celui développé pour les années 2011-2015, puis 2015-2019.

En 2019, au vu de l'urgence de la situation ainsi que de la mobilisation de la société civile, notre Programme de politique climatique et son plan d'actions ont été renforcés, de façon à tendre au niveau d'ambition nécessaire pour répondre aux besoins, sur la base des objectifs fédéraux et cantonaux, et pour intégrer pleinement des mesures visant à sauvegarder la biodiversité.

2. CONTEXTE GLOBAL ET ENJEUX POUR PRANGINS

L'empreinte écologique de la Suisse, soit la nature et la charge exercée par l'être humain sur l'environnement, est environ trois fois supérieure à sa biocapacité. La consommation d'énergie est la cause principale de cette forte empreinte environnementale.

Toute activité humaine, soit nos déplacements, notre habitat, notre électricité, la fabrication et le transport de notre alimentation, de nos vêtements, etc., nécessite une consommation d'énergie, directe et indirecte, dont une grande partie, issue de sources fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon), génère d'importantes émissions polluantes. Ces émissions détériorent la qualité de l'air et engendrent des émissions de gaz à effet de serre, en particulier de CO₂, responsables du changement climatique.

Face à ces enjeux, la Confédération et le Canton ont mis sur pied des politiques climatiques avec des objectifs globaux de réduction d'émissions de CO₂, en particulier,

- la Confédération a élaboré sa stratégie énergétique 2050 (SE-2050), qui a été acceptée par le peuple suisse en 2017,
- le Canton de Vaud
 - poursuit la mise en œuvre de sa Conception cantonale de l'énergie, dont les objectifs ont été intégrés dans le Programme de législature cantonal 2017-2022,
 - a mis sur pied les Assises vaudoises sur le Climat en 2018, qui doivent être concrétisées par des mesures ambitieuses dans le cadre d'une politique climatique à établir en 2019.

Ces démarches visent à favoriser des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, à prolonger la durée d'usage des produits par la réutilisation ou la réparation, ainsi qu'à favoriser le recyclage des matériaux, émissions et déchets. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une économie circulaire, aussi appelée économie verte, et s'articulent autour de deux grands axes.

Le premier axe vise, par une gestion plus respectueuse et durable des ressources, à économiser l'énergie en l'utilisant de manière plus rationnelle et en favorisant l'efficacité énergétique. L'efficacité énergétique permet de réduire la consommation d'énergie à service rendu égal ; par exemple, en utilisant les nouvelles ampoules économiques on peut consommer moins d'énergie pour éclairer le même espace de bureau. L'utilisation rationnelle et sobre de l'énergie permet notamment de supprimer les gaspillages et les besoins superflus ; elle

se doit de prendre également en considération l'énergie grise, soit celle qu'il a fallu fournir pour qu'un produit, un appareil ou un bâtiment soit disponible ainsi que l'énergie nécessaire à son élimination. L'énergie non-consommée, grâce à son usage plus rationnel et efficace, représente un gisement important de production d'énergie virtuelle appelée *négaWatt*.

Le deuxième axe vise à trouver des alternatives viables aux énergies fossiles, en promouvant la production et l'usage des énergies renouvelables, si possible indigènes, et des rejets thermiques. Les énergies renouvelables sont des énergies dont la source se renouvelle naturellement à l'échelle d'une vie humaine. Elles répondent à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement.

Parvenir à atteindre les objectifs globaux des politiques climatiques de la Confédération et du Canton demande un effort volontaire et collectif qui implique les collectivités publiques et les acteurs privés. Les communes ont donc un rôle essentiel à jouer dans la mise en pratique de ces politiques climatiques, car de nombreux défis se posent au niveau local. Ainsi un troisième axe vise à informer, communiquer et sensibiliser tous les acteurs du territoire pranginois sur des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, sur la prolongation de la durée d'usage des produits par la réparation ou la réutilisation, ainsi que sur le recyclage des matériaux, émissions et déchets.

La Municipalité de Prangins a décidé de poursuivre sa démarche globale en faveur du climat, qui s'inscrit dans cette perspective nationale et cantonale en reprenant les trois axes évoqués ci-dessus.

3. OBJECTIFS GENERAUX ET STRATEGIQUES

Considérant qu'il revient aux autorités locales de s'inscrire dans une vision globale, la Municipalité désire orienter ses objectifs en accord avec les objectifs stratégiques fédéraux et cantonaux. Ceux-ci sont parfaitement cohérents dans leur ensemble.

Les objectifs énergétiques de la Confédération sont en cours d'actualisation dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂. En l'état, ils visent, d'ici 2020 :

- une réduction des émissions de CO₂ en Suisse d'au moins 20% par rapport à 1990,
- une diminution de la consommation d'énergie fossile d'au moins 20% par rapport à 1990 et une diminution de la consommation d'énergie finale par l'amélioration de l'efficacité énergétique,
- une augmentation de la part des énergies renouvelables au niveau de la consommation énergétique globale de 50% entre 2010 et 2020.

Par ailleurs, la Confédération a renouvelé ses engagements auprès de la communauté internationale dans le cadre des accords de la COP 21 à Paris en 2015 et a fixé des objectifs pour la réduction des émissions de CO₂. La Suisse devra être CO₂-neutre en 2050, c'est-à-dire par :

- une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse et par
- l'achat de permis de compensation à l'étranger pour les 50% restants.

Par ailleurs, la Confédération incite les cantons et les communes à mener une réflexion

- en vue de limiter les impacts des changements climatiques, en particulier sur la biodiversité, qui doit être sauvegardée,
- en vue de se préparer aux changements climatiques prévisibles.

La situation de Prangins du point de vue énergétique étant difficilement quantifiable, ses objectifs stratégiques sont de tendre vers ceux de la Confédération.

Le Programme de politique climatique fixe les principes directeurs, les objectifs et les mesures, sous forme d'un plan d'actions concrètes, à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Cet engagement est exprimé par un slogan, *agir ensemble pour le climat*.

4. OBJECTIFS SPECIFIQUES SOUS FORME D'UN PLAN D' ACTIONS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

Les objectifs climatiques spécifiques sont intégrés dans le Plan d'actions de la politique climatique 2019-2023 annexé, qui fait partie intégrante du présent Programme. Il présente un ensemble de mesures concrètes et cohérentes visant à concrétiser la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques du PPC. Pour le développer, la Municipalité a reçu un soutien spécialisé de son conseiller Cité de l'énergie. Ce plan d'action est un instrument de travail, un « tableau de bord », pour la planification et le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues, ainsi que la planification des activités futures.

Le plan d'actions s'articule autour de quatre domaines importants en matière de politique climatique, largement transversale :

- la planification territoriale, y compris les aspects de mobilité et de nature en ville,
- l'efficacité énergétique des infrastructures et bâtiments communaux,
- l'approvisionnement et la production d'énergie et la gestion des déchets/eaux usées,
- la mobilité.

Le plan d'actions comprend aussi deux axes relatifs aux moyens à mettre en œuvre pour réaliser la politique climatique, soit :

- l'organisation, les processus et les ressources de la politique climatique,
- la fédération des différents acteurs autour des actions en faveur du climat.

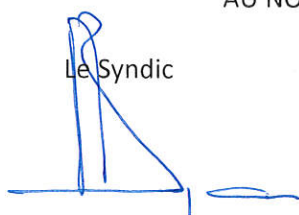
Le plan d'actions concerne tous les acteurs du territoire pranginois. Il comprend les activités liées à l'administration communale, sur lesquelles les Autorités peuvent avoir une influence directe, et celles des acteurs privés, sur lesquelles Elles ont moins de prise.

5. CONCLUSIONS

Cet ensemble de mesures concrètes et cohérentes visent à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO₂ de l'ensemble du territoire pranginois. Notre contribution à la résolution de la problématique climatique fait l'objet de notre démarche visant le renouvellement du label Cité de l'Energie, qui en atteste de la cohérence et de la crédibilité.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 13 mai 2019,

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

François Bryand



La Secrétaire

Laure Pingoud

Annexe : Plan d'actions de la politique climatique 2019-2023

Le présent plan d'actions de la politique climatique est l'actualisation du plan d'action de la Politique énergie-climat 2015-2019, dont il fait partie intégrante.

Commune de Prangins (VD)									
N°	Action Cité Energie	Entités principales concernées	2019	2020	2021	2022	2023	Remarques	
1 PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL									
Objectifs généraux: - Maintenir la stratégie climatique de notre commune, ses objectifs correspondant à son potentiel, mettre en œuvre des actions correspondantes et suivre les résultats atteints. - Planifier le développement de notre commune en prenant en compte systématiquement les enjeux climatiques, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la mobilité, en limitant les impacts des changements climatiques sur la biodiversité et en se préparant à ceux-ci. - Intégrer les enjeux climatiques dans les instruments touchant les constructions, p. ex. les règlements, et suivre leur respect.									
1.1. Stratégie climatique territoriale									
	Plan d'actions. Continuer à tenir à jour le plan d'actions de la politique climatique comprenant une vision pour la commune, des objectifs stratégiques et un plan d'actions concrètes. Ceci dans le but de réduire l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 sur l'ensemble du territoire.	111, 112, 113, 114							
1.2 Développement territorial									
	- Poursuivre la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités, du paysage et de l'environnement en intégrant systématiquement les enjeux climatiques, lors de l'élaboration et l'application de l'ensemble des outils d'aménagement du territoire (PDCom, plans de quartier, PGA, PPA,...). - Valoriser lorsque cela est pertinent le bilan territorialisé des consommations énergétiques et des filières énergétiques renouvelables dans les réflexions sur les projets et instruments de planification de la commune. - Assurer l'intégration dans les plans de quartiers d'une planification de la circulation s'intégrant à la vision globale au niveau communal et visant à la réduction des déplacements générateurs de CO2. Préserver les terres agricoles du territoire et poursuivre une urbanisation harmonieuse, privilégiant un développement qualitatif à l'intérieur du périmètre bâti, tout en continuant à revaloriser le centre de localité.	121, 122, 131, 132							2015-2019: est réalisé systématiquement dans les Plans de quartiers, notamment quartier Entre deux chemins (ex quartier "Novartis").
		121							
	Planification territoriale: s'assurer que les différents instruments de planification prennent bien en compte les aspects "Nature en Ville" sur l'ensemble du territoire communal, y compris au sein des jardins privés, de façon à favoriser le maintien et le développement de la biodiversité, notamment la promotion des espèces indigènes, des corridors écologiques, etc., afin de développer des écosystèmes dynamiques (faune, flore).	121, 325							
	Nouveaux quartiers: énergie solaire, regroupements de consommateurs, microgrid. Evaluer les possibilités de s'assurer que la SEIC intervient lors de développement de nouveaux quartiers dans le but de favoriser le développement de regroupements de consommateurs.	121, 131, 132							
1.3 Influence sur les acteurs privés de la construction									
	Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire. Y intégrer les dispositions relatives à l'énergie (isolation, énergies renouvelables), aux mobilités et aux aspects paysagers et environnementaux (préservation active de la biodiversité, etc.).	1.3.1, 1.3.2							2015-2019: se poursuit systématiquement. Intégration dans le règlement à venir.
1.4. Permis de construire, contrôle des constructions									
	Police des constructions: nouvelles constructions, rénovations lourdes. Evaluer l'intérêt de renforcer les contrôles de la qualité énergétique des bâtiments (isolation, sources d'énergie, etc.) et autres aspects en lien avec le climat par le Service technique intercommunal (STI) et éventuellement effectuer un contrôle plus approfondi.	1.4.1							Prendre en compte les possibilités d'auto-déclaration.

Commune de Prangins (VD)									
N°	Action Cité Energie	Entités principales concernées	2019	2020	2021	2022	2023	Remarques	
2 BATIMENTS COMMUNAUX ET EQUIPEMENTS PUBLICS									
Objectifs généraux: Pour les bâtiments et installations communales (bâtiments, éclairage public) : - Suivre leurs consommations et optimiser leur exploitation. - Planifier l'évolution du parc immobilier et de l'éclairage public en prenant en compte leurs émissions de CO2, leur efficacité énergétique, leurs impacts sur l'environnement ainsi que le recours aux énergies renouvelables. - Pour l'éclairage public: assurer un éclairage efficient, tout en évitant la pollution lumineuse nuisible à la biodiversité et les nuisances pour les riverains, en application du Plan lumière en cours d'élaboration.									
2.1. Efficacité de la gestion de l'énergie et de l'eau (dans les bâtiments communaux)									
	212	Bâtiments							2015-2019: Les données sont suivies et introduites dans Enercoach. Problème avec une école: envisager un CECB+.
	212, 213	Bâtiments							A mettre en place avec le nouveau chef de service.
	213	Bâtiments							En particulier: poursuivre les contacts avec la SEIC pour le bâtiment des Morettes (PV).
	212	Bâtiments							
	222	Bâtiments							
	212	Bâtiments							
	222	Bâtiments							
2.2. Exemplarité, valeurs cibles									
	222	Environnement							2015-2019: achat de courant 100% hydraulique suisse pour couvrir la consommation électrique des infrastructures et bâtiments communaux. En cas d'acceptation par la Municipalité, intégrer dans le budget 2020.
2.3. Eclairage public et mesures spéciales									
	231	Travaux publics et voirie							2015-2019. Le Concept EP de 2012 a été mis à jour, le plan d'action est appliqué progressivement selon les possibilités. Un Plan lumière est en cours d'élaboration.
	231	Travaux publics et voirie							
	232	Bâtiments							

Commune de Prangins (VD)				Entités principales concernées		2019	2020	2021	2022	2023	Remarques
N°											
3	APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE/EAU ET GESTION DES EAUX USEES, DECHETS										
Objectifs généraux:											
- Assurer, au niveau du territoire communal, une alimentation en énergie efficiente et sobre en carbone, basée sur la production locale, l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.											
- Assurer une gestion de l'eau (alimentation, traitement) et un traitement des matériaux et déchets sobres efficaces, sobre en carbone, favorisant l'utilisation et/ou la production des énergies renouvelables.											
3.1. Offres et produits relatifs à l'efficacité énergétique et la production d'énergies											
	Continuer à collaborer avec le Service énergie de la SEIC, notamment en lien avec les subventions.	311, 312, 321	Environnement								2015-2019: se poursuit, notamment via les subventions.
3.2. Production et distribution d'énergie sur le territoire communal											
	Energie solaire, regroupements de consommateurs, microgrid. Evaluer les possibilités, en collaboration avec la SEIC, de favoriser les démarches de regroupements de consommateurs.	312, 321	Environnement								Pistes d'actions pouvant être envisagées : - identification par SEIC des secteurs potentiellement favorables pour le développement de regroupements de consommateurs - soutien des démarches de regroupements de consommateurs par les subventions communales, y c. proposition de SEIC de batteries virtuelles - information avec SEIC, prenant en compte les subventions communales, la démarche de SEIC de soutien à des regroupements de consommateurs, le nouveau programme de l'OFEN sur les demandes d'offres groupées pour des installations de panneaux solaires (2019).
	Bornes électriques. Mettre en place un équipement pour la mobilité électrique au sein d'un parking public. S'assurer de son alimentation en énergie renouvelable.	312, 442	Environnement								
	Indicateurs-clés, suivi - Suivre les statistiques sur les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, sur la base des demandes de permis de construire pour les projets privés. - Mettre en place un tableau de ce suivi des nouvelles surfaces (m2 de panneaux solaires et calcul des t.CO2 non émis). - En assurer le passage en revue, notamment en lien avec les possibilités de regroupements de consommateurs. - Assurer le rapport à la Municipalité et intégrer ces éléments dans le rapport de gestion.	321	Urbanisme Environnement								
3.3. Planification et gestion des espaces du domaine public											
	Nature en Ville. Etablir une vision globale et un cahier des charges des aménagements des espaces publics (ronds-points, etc.) qui favorisent activement la biodiversité, les plantes indigènes et la cohérence floristique.	325	Environnement Urbanisme								
	Nature en Ville. Continuer à s'assurer que les méthodes d'entretien des espaces publics soient favorables à la protection de l'environnement et à la biodiversité (par ex. pas de glyphosate).	325	Travaux publics et voirie								2015-2019: en cours
	Forêts communales et espaces publics communaux. Continuer à mettre en place des politiques volontaristes pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes, de façon à préserver la biodiversité.	325	Environnement								

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Entités principales concernées	2019	2020	2021	2022	2023	Remarques
N°									
3.4. Gestion des eaux usées et des déchets									
	Réseau séparatif. Poursuivre la mise en œuvre du réseau séparatif	326	Travaux publics et voirie						2015-2019: en cours
	Traitement des eaux. S'assurer que la dimension énergétique est bien intégrée dans les choix à venir concernant le traitement des eaux usées et de la régionalisation des STEP (projet de STEP régionale, Gland).	326	Environnement						2015-2019: en cours
	Tri des déchets. Continuer à sensibiliser la population à l'importance du recyclage des déchets (enjeux écologiques et financiers), ainsi qu'aux possibilités de réemploi et de réutilisation des matériaux et objets.	327	Travaux publics et voirie						
	Optimiser la revalorisation des matériaux, émissions et déchets dans de nouveaux cycles de production.	327	Travaux publics et voirie						
	Déchets-plastiques. Evaluer les mesures envisageables en vue d'optimiser la gestion des plastiques, en prenant en compte notamment les principes du pollueur-payeur.	327	Travaux publics et voirie						
	Déchets de jardin. Renforcer la valorisation énergétique des "déchets verts", en assurant la méthanisation des déchets de jardin (p. ex. installation de Lavigny).	327	Travaux publics et voirie						2015-2019: nouvelle déchetterie, récolte des déchets de cuisine (bidons bleu) qui sont méthanisés

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Entités principales concernées	2019	2020	2021	2022	2023	Remarques
N°	4	MOBILITE							
Objectifs généraux :		Assurer, au niveau du territoire communal, une mobilité efficiente et sobre en carbone, c'est-à-dire : - limitant les déplacements lorsque cela est possible, en particulier les déplacements en transports individuels motorisés (TIM). - favorisant les transports publics et la mobilité douce, au niveau communal et régional.							
4.1. Gestion de la mobilité au sein des services communaux									
		Mobilité dans l'administration. Mettre en œuvre les mesures prévues de gestion de la mobilité dans l'administration: plan de mobilité sommaire, mesures de base pour favoriser l'usage des transports publics, le CarSharing, etc.	411	RH					
4.2. Modération du trafic, stationnement									
		Evaluer l'intérêt de mettre en œuvre une gestion des places de stationnement par une politique de stationnement privilégié.	421	Sécurité					2015-2019: en cours
		Poursuivre le concept mobilité, soit les réflexions sur les zones de vitesse dans le village et leur mise en place progressive.	421	Mobilité					
4.3. Mobilité douce non motorisée									
		Réseau piétonnier et espaces publics. Finaliser les planifications et projeter la mise en œuvre de sentiers en cours qui figurent notamment dans le Plan directeur communal.	431	Urbanisme					2015-2019: en cours
		Continuer à mettre en œuvre des mesures favorisant l'aménagement de zones pour piétons ou favorisant les déplacements à pied, de façon à réduire les nuisances et à promouvoir une mobilité sobre en carbone.	431	Urbanisme Travaux publics et voirie					2015-2019: en cours
		Réseau et infrastructures cyclables. Poursuivre activement le projet de passerelle Prangins-Nyon, la requalification de la route suisse (RC1) et préciser le projet de mobilité douce entre Gland-Prangins.	432	Urbanisme Travaux publics et voirie					2015-2019: en cours
		Système de vélo en libre service (Publibike): continuer la vente des cartes par le greffe.	432	Mobilité					2015-2019: en cours
		Places vélos pour les citoyens et projet "Cœur du Village" au centre: mener une réflexion de relocalisation de façon à ce que les vélos soient couverts et envisager de déplacer le système de vélo en libre service (Publibike) vers le château.	432	Urbanisme Mobilité					2015-2019: Publibike: la station a été sécurisée, éclairage assuré. Parc à vélo au centre-boulangerie, site scolaire La Cômbe, couvert.
4.4. Transports publics									
		Poursuivre activement la volonté d'améliorer la qualité de la desserte de la partie sud du village, notamment les infrastructures de loisir des Abériaux, et de son lien avec la gare de Nyon et avec le centre du village, en lien avec un nouveau parcours plus efficient et moins coûteux (Grande Boucle via la Route de la Porcelaine à Nyon).	441	Mobilité					2015-2019: Ligne cantonale (811): ligne déficitaire, toujours à cadence horaire. Ligne 805-urbaine: au quart d'heure. Sud du village: mise en œuvre dès 12.2018, restera au quart d'heure.
		Indicateurs de mobilité dans la commune. Demander aux TPN les données de fréquentation des TP (annuellement).	412	Mobilité					
4.5. Information, sensibilisation, incitation à une mobilité douce									
		Poursuivre la promotion d'une mobilité efficace et sobre en carbone en affichant sur le site internet de la commune une page sur la mobilité, avec des liens sur les sites des TP Nyon, bpa, canton VD, CFE.	441, 442	Mobilité					2015-2019: le site internet communal a été adapté, les changements communiqués à la population, aussi par le journal communal.
		Poursuivre la communication pour une mobilité efficace et sobre en carbone en informant la population au fur et à mesure de la mise en œuvre des mesures prévues: vélo, cheminements, bus, etc., dans le but de minimiser les trajets de proximité en véhicules privés.	441, 442	Mobilité					Idem
		Participer à la semaine de la mobilité.	441, 442	Mobilité					

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Entités principales concernées	2019	2020	2021	2022	2023	Remarques
N°									
5	ORGANISATION INTERNE, PROCESSUS ET RESSOURCES								
Objectifs généraux: Assurer une organisation efficiente de notre commune de façon à atteindre ses objectifs climatiques visant à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 de l'ensemble du territoire									
5.1.	Organisation								
	Poursuivre l'organisation actuelle, soit l'attribution générale de la démarche en faveur du climat à un dicastère. Ceci afin d'avoir une vision globale et à long-terme de la politique climatique et d'en assurer de manière globale la planification, le suivi, la coordination et la communication.	511	Environnement						
5.2.	Ressources								
	Continuer à intégrer dans la rubrique Environnement du budget annuel un montant pour le pilotage de la politique climatique pour des études et des actions de communication, sensibilisation, soutien, etc. liées à la démarche en faveur du climat et de l'environnement.	512	Environnement						
5.3.	Processus internes								
	Politique climatique communale. Poursuivre la coordination et la tenue à jour du Plan d'actions du programme de politique climatique. Assurer le rapport à la Municipalité.	513, 521	Environnement						
	Politique climatique communale. Continuer à s'assurer que toute décision municipale se prenne en tenant compte de son impact climatique.	511	Municipalité						
	Information et sensibilisation des collaborateurs. Poursuivre l'information et la sensibilisation des collaborateurs de la commune aux mesures de réduction de la consommation d'énergie et d'eau ainsi qu'aux mesures d'efficacité énergétique dans le but de diminuer la consommation. Informer et sensibiliser sur des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, sur la prolongation de la durée d'usage des produits par la réparation ou la réutilisation, ainsi que sur le recyclage des matériaux et des déchets. Transmettre des consignes pour encourager les bonnes pratiques au quotidien (lumière et ordinateurs éteints, recyclage, etc.).	522	Ressources humaines Administration générale						2015-2019: en cours, selon les besoins.
	Information et sensibilisation des collaborateurs. Mettre sur pied une politique en vue de limiter les impacts climatiques de l'utilisation des outils informatiques (dépense énergétique liée à la numérisation).	522	Ressources humaines Administration générale						
	Travail à distance. Evaluer l'intérêt d'introduire des possibilités de travail à distance pour certains postes et à certaines conditions de façon à réduire les déplacements du personnel.	523	Ressources humaines						
	Suppression des eaux en bouteilles dans l'ensemble des bureaux communaux: à remplacer par de l'eau du robinet + CO2.	511	Administration générale						
	Achats. Suivre la mise en œuvre des bonnes pratiques d'achats durables (application des principes du Guide des achats professionnels responsables -outil pour les collectivités, développé par le canton, et des standards Achats durables de Cité de l'énergie).	523	Administration générale						2015-2019: en cours, selon les besoins.
	Achats-impressions. S'assurer que les divers documents imprimés par la commune sont imprimés sur du papier recyclé, y compris PranginsInfo.	523	Administration générale						
	Finance. Evaluer les possibilités d'orienter les emprunts auprès d'institutions (fortune, emprunts et caisse de pension, entres autres) dans le sens des objectifs de la politique climatique.	523	Finances						
	Mettre sur pied une politique efficace de guichet informatique de façon à éviter le déplacement des citoyens en transports générateurs de CO2, qui complètera le service téléphonique et l'accueil dans les bureaux.	522	Informatique						
	En cas de changement du personnel, s'assurer que les concierges aient les formations appropriées pour l'optimisation énergétique. Si nécessaire mettre en place une formation ad hoc.	522	Bâtiments						2019: 3 nouveaux concierges - formations énergétiques.

Commune de Prangins (VD)		Entités principales concernées		2019	2020	2021	2022	2023	Remarques
N°	Action Cité Energie								
6	FEDERATION DES DIFFERENTS ACTEURS AUTOUR DES ACTIONS DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE								
Objectifs généraux:									
- Fédérer les différents acteurs du territoire de façon à ce qu'ils contribuent, dans leur domaine d'influence, à atteindre les objectifs climatiques que la commune s'est fixés, en favorisant des modes de production et de consommation de biens et de services sobres en carbone et en ressources, en prolongeant la durée d'usage des produits par la réparation ou la réutilisation, ainsi qu'en recyclant les matériaux, émissions et déchets. - Exemples: population en général, locataires, propriétaires, pendulaires, entreprises, acteurs immobiliers, commerces, etc.									
6.1. Information, sensibilisation, incitation									
	Continuer à - transmettre régulièrement des informations à la population sur la démarche globale de politique climatique de la commune. - tenir à jour le site internet de la commune: page concernant le climat avec notamment des informations relais vers des sites d'informations cantonaux. - assurer l'information-sensibilisation générale de la population sur le thème des démarches en faveur du climat pour faire évoluer les comportements.	611, chap. 6	Environnement						2015-2019: information en cours, selon les besoins (site internet, subventions: tout ménage pour les subventions, actions de SEIC, etc.). Manifestations: selon les besoins (p. ex. Off des Assises, etc.).
	Informer et sensibiliser la population à la problématique de la pollution lumineuse et ses impacts sur la biodiversité, la santé et l'observation du ciel nocturne, par des démarches ciblées, comme par ex. l'extinction d'une partie du territoire lors d'une soirée de sensibilisation.	611	Environnement						
6.2. Incitation et soutien pour les démarches privées en faveur du climat									
	Soutiens financiers aux privés. Continuer à mettre en oeuvre les subventions communales pour les démarches privées en faveur du climat, les adapter selon les besoins, y compris par la diminution des effets des changements climatiques, comme par exemple la préservation de la biodiversité. Informer en cas de besoin, notamment les nouveaux habitants.	611, 613, 614	Environnement						2015-2019: Mise en place d'une taxe communale et d'un fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (1.1.2017). Les subventions sont bien utilisées (2018: env. 180'000 Frs). Elargissement à de nouveaux objets: notamment mobilité électrique, batteries électriques, participation à une bourse solaire, etc.
	Information, sensibilisation. Poursuivre : - l'information sur les programmes et les soutiens financiers, notamment au travers de la possibilité de prendre rendez-vous avec le Service de l'Environnement tous les matins. - l'information et la sensibilisation des particuliers en leur fournissant un relais vers les sites d'informations cantonaux, fédéraux, en mettant à leur disposition des brochures sur les différents programmes disponibles. - l'information et la sensibilisation des propriétaires de bâtiments de manière globale aux analyses énergétiques, à l'assainissement énergétique, à l'usage des énergies renouvelables (capteurs solaires pour la préparation d'eau chaude sanitaire, remplacement des chauffages électriques directs, etc.). - l'information aux aspects en lien avec la biodiversité ainsi qu'aux subventions à disposition.	611	Environnement						2015-2019: diverses informations sur les programmes énergie-climat disponibles, ainsi que sur les subventions (tout-ménage, journal communal, site internet, diverses actions de SEIC). A prévoir: évaluer l'intérêt d'inclure l'information sur le programme de demandes d'offres groupées de l'OFEN (2019).
	Evaluer les possibilités de favoriser des échanges de citoyens à citoyens au sujet des efforts volontaires et collectifs en lien avec les enjeux climatiques, en vue de montrer et susciter la discussion entre les citoyens, p. ex. au niveau des quartiers ("apéros-climats").	611	Environnement						
	Evaluer l'intérêt de mettre sur pied un programme participatif sur le territoire sous forme ludique de "concours" pour inciter les habitants à évaluer leurs émissions de CO2 (bilan carbone) et à essayer de les diminuer sur un temps donné.	611	Environnement						

Commune de Prangins (VD)		Action Cité Energie	Entités principales concernées						Remarques	
N°				2019	2020	2021	2022	2023		
6.3. Coopération en général										
	- Poursuivre la participation au projet de STEP régionale (C127 EQH).	621	Environnement						2015-2019: en cours	
	Ecoles. - Suivre les démarches des écoles pour sensibiliser les écoliers à la démarche en faveur du climat, en lien avec les programmes cantonaux (Info-énergie, COSEDEC). - En cas de besoin, participer à la mise en œuvre d'actions de collaborations avec les écoles (p. ex. animations énergie-climat). - Favoriser la mise sur pied d'un Pedibus.	622	Enfance						2015-2019: le contact avec les écoles a été pris.	
	Entrepise. Continuer les échanges réguliers avec GSK et le suivi de leurs mesures de mobilité, soit les actions permettant d'améliorer la mobilité des collaborateurs pendulaires en limitant le trafic en transport individuel motorisé (TIM) au travers d'un plan de mobilité d'entreprise et d'incitations au transfert modal des pendulaires (covoiturage, usage des transports publics et des modes de déplacement doux et sobres en carbone, etc...).	623	Urbanisme							
6.4. Coopérations particulières										
	Produits locaux, cycles courts. Poursuivre les mesures en place de soutien à l'épicerie du village et autres commerces locaux qui permettent la vente de produits locaux et le soutien à des cycles courts: éviter des trajets en voiture -> Nyon, Gland.	623, 423	Economie							
	Produits locaux, cycles courts. Soutenir activement le projet "Panier de Prangins", qui vise, au travers d'une organisation citoyenne, à fournir des fruits et légumes locaux, dans le respect de l'environnement et la promotion de la biodiversité.	623, 423	Environnement							
	Continuer à inciter les citoyens à prolonger la durée d'usage de leurs produits par le réemploi et la réparation (repair café, bourse d'échange, etc).	423	Affaires sociales							
	Evaluer l'intérêt de renforcer la collaboration avec les services cantonaux de l'environnement concernant l'assainissement énergétique des bâtiments privés	624, 625	Environnement							
	Soutien aux particuliers (locataires, propriétaires). Evaluer l'intérêt du programme Equiwatt pour les particuliers, en complémentarité du soutien aux audit Consomm'Actions réalisés par la SEIC et soutenus par la commune.	625	Environnement							
	Economie de partage. Etudier la possibilité de soutenir une plateforme d'échange de voitures au niveau communal.	625, 442	Environnement							